

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE
COMMUNE D ENTRECHAUX**

* * * * *

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 22 mai 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le 22 mai, à 18h30, le conseil municipal de la commune d'Entrechaux, légalement convoqué en date du 16 mai 2025, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances en session ordinaire du mois de mai, sous la présidence de monsieur le maire, Alexandre ROUX, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121-7 à L. 2121-34).

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 13 Nombre de conseillers représentés : 2 Votants : 15

Étaient présents : M. Jérôme BENOIT, Mme Marie-Josée CLEMENT, Mme Christiane COUVREUR, Mme France FARON, M. Dominique FRANCOIS, M. Philippe GUINTRAND, M. Géry KWITA, M. Ludovic LAGNEAU, Mme Catherine MONTIGNY, M. Thierry PASCAL, M. Alexandre ROUX, Mme Agnès TOURNIAYRE, M. Fabien VALENTIN

Absents représentés : Mme Barbara BLANC donne pouvoir à M. Dominique FRANCOIS, Mme Catherine LECOEUR donne pouvoir à Mme Christiane COUVREUR

Secrétaire de séance : M. Philippe GUINTRAND

N° 28/2025 Objet : Choix du prestataire pour la réalisation du diagnostic de réorganisation de la voirie communale

Il est proposé de confier au Cabinet Bétard la réalisation d'un diagnostic de réorganisation de la voirie. L'offre du Cabinet Bétard s'élève à 7 300 € HT.

La prestation comprend un état comparatif entre le plan cadastral, le tableau de classement des voies communales et le répertoire des chemins ruraux. Ensuite, le tableau de classement sera mis à jour et un état des lieux précis du domaine communal public et privé sera dressé.

A l'issue du diagnostic, le cabinet accompagnera le conseil municipal pour prendre une délibération entérinant la création ou la mise à jour des documents liés à la voirie communale.

Résultat du vote :

Suffrages exprimés : 15 Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu l'exposé de M. le maire en séance,

Vu le résultat du vote,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **Décide de confier au Cabinet Bétard la réalisation d'un diagnostic de réorganisation de la voirie pour un montant de 7 300 € HT.**
- **Autorise le maire à signer le devis.**
- **Autorise le maire à signer toutes les pièces relatives à l'exécution de la présente délibération.**

Le secrétaire de séance ,
Philippe GUINTRAND

Le maire,
Alexandre ROUX

Certifié exécutoire par le maire
compte tenu de la transmission en préfecture le 26/05/2025
et de la publication le 26/05/2025

